

Aux membres de l'Association des Secrétaires des
Conseils Communaux et Généraux vaudois
(ASCCGV)

Cossonay, le 6 juillet 2026

Concerne : **contrôle des comptes 2025-2026 de l'ASCCGV**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de l'ASCCGV,

La séance du contrôle des comptes annuels de l'Association portant sur la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2026 s'est tenue le 6 juillet 2026 à 18h30 à Cossonay.

Étaient présentes les soussignées ainsi que Mme Fanny Gantin, trésorière de l'Association et Mme Anita Cochard, réviseuse suppléante, secrétaire du Conseil de Villars-Sainte-Croix.

Lors de la réunion, les soussignées ont procédé à une vérification par sondage et ont pu poser toutes les questions jugées utiles à la trésorière.

Une différence de CHF 12.- a été constatée entre le relevé d'écritures et le journal des mouvements du compte bancaire, la trésorière en a trouvé l'explication : la BCV affiche les 12 CHF de frais bancaires de la période APR-JUN de chaque année le 30 juin dans le journal des mouvements du compte or sur le relevé d'écritures ces 12.- sont comptabilisés au 1^{er} juillet.

Cette différence a été corrigée en ne comptabilisant pas les frais bancaires du 1er juillet sur l'exercice 2025-2026 étant donné qu'ils l'ont été sur l'exercice précédent (2024-2025). La banque a été contactée afin de corriger cette manière de faire pour les années à venir.

L'état financier, le journal et l'état du compte ont été mis à jour au 1er juillet pour que le montant soit identique à celui inscrit dans l'état financier.

Nous avons constaté que les frais de transports publics des membres du comité sont remboursés, ce qui est normal, mais les km en voiture ne le sont pas. Compte tenu de l'engagement conséquent des membres du comité, nous proposons que les km en voiture le soient également selon le tarif pratiqué au Canton.

Nous relevons que les comptes sont tenus avec rigueur et que toutes les pièces comptables sont disponibles. Vu ce qui précède, les soussignées recommandent aux membres de l'Association d'accepter les comptes 2025-2026 et de donner décharge à la trésorière, ainsi qu'au Comité.

Les soussignées remercient Mme Fanny Gantin, trésorière, pour le travail accompli ainsi que tous les membres du Comité pour leur engagement en faveur de l'Association.

Pour l'ASCCGV
Contrôleuse des comptes

Mme Françoise MESSER
Secrétaire du Conseil de Le Chenit

Pour l'ASCCGV
Contrôleuse des comptes

Mme Cécile BETTEMS
Secrétaire du Conseil de Perroy